

L'ENSEIGNE 3.0

JUIN 2025

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL : ÉTAT DES LIEUX

Ça bouge depuis quelque temps en matière de santé et sécurité au travail (SST) au Québec. Nous vous proposons dans cet article un tour d'horizon des principaux enjeux en matière SST autant sur la scène nationale que locale.

Un nouveau cadre législatif: de nouvelles obligations de l'employeur

La Loi modernisant le régime de santé et sécurité du travail (LMSST), adoptée en septembre 2021, a eu pour effet d'ajouter plusieurs articles à la Loi sur la santé et sécurité au travail (LSST). On retrouve ainsi de nouvelles obligations pour les employeurs dans les mécanismes de participation et de prévention. Nous vous en présentons ici un bref survol.

Mécanisme de prévention

Parmi les nouveautés, notons l'importance accordée à la santé psychique dans cette nouvelle mouture de la loi. Partout où il y avait une mention de santé physique dans la précédente version de la LSST, on y a ajouté la santé psychique. En effet, la nouvelle loi demande maintenant à ce que l'employeur prenne des mesures pour assurer la protection des travailleurs et des travailleuses exposé-es sur les lieux de travail à une situation de violence physique ou psychologique, incluant la violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel ([article 51, LSST](#)).

Mécanisme de participation

Une grande nouveauté de la LSST est l'introduction des **RSS**, soit les personnes représentantes en SST. Les RSS sont des personnes qui travaillent pour le collège et qui sont désignées par les travailleuses et les travailleurs (représentés par les 4 syndicats des employé-es du collège). Ces personnes sont libérées et rémunérées pour jouer un rôle plus important en matière de SST et participent au comité SST. Les fonctions des RSS sont les suivantes:

1. de faire l'inspection des lieux de travail;
2. de recevoir copie des avis d'accidents et d'enquêter sur les événements qui ont causé ou auraient été susceptibles de causer un accident;
3. d'identifier les situations qui peuvent être source de danger pour les travailleurs de la construction;
4. de faire les recommandations qu'il juge opportunes, incluant celles concernant les risques psychosociaux liés au travail, au comité de chantier ou, à défaut, aux travailleurs de la construction ou à leur association représentative, à l'employeur et au coordonnateur en santé et en sécurité ou au maître d'œuvre;
5. d'assister les travailleurs de la construction dans l'exercice des droits qui leur sont reconnus par la présente loi et les règlements;
6. d'accompagner l'inspecteur à l'occasion des visites d'inspection;
7. d'intervenir dans les cas où le travailleur exerce son droit de refus;
8. de porter plainte à la Commission. ([LSST, 2025](#))

Ici au cégep de Saint-Laurent, c'est Tatiana Barsan, technicienne en travaux pratiques au Département de génie mécanique, qui occupe ce poste depuis 2022.

L'ENSEIGNE 3.0

JUIN 2025

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL : ÉTAT DES LIEUX

Ça bouge depuis quelque temps en matière de santé et sécurité au travail (SST) au Québec. Nous vous proposons dans cet article un tour d'horizon des principaux enjeux en matière SST autant sur la scène nationale que locale.

Sommet SST 2025: une mobilisation historique

En réaction aux changements annoncés par les nouveaux régimes de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST) et la Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles (LATMP), 1500 personnes issues des organisations syndicales et des groupes sociaux de défenses de droit des travailleuses et travailleurs se sont rassemblées le 14 et 15 avril dernier afin de tenir un important sommet sur la santé et la sécurité du travail.

Lors de cette rencontre, plusieurs enjeux ont été discutés tels que la judiciarisation des régimes SST, la réalité des femmes en SST et l'importance de l'action collective et de la mobilisation syndicale. Un autre sujet, plus étroitement liés à notre milieu de travail au collégial, a fait l'objet de plusieurs interventions, soit la santé psychologique et les risques psychosociaux qui y sont associés.



Enjeux locaux

Plus près de nous au cégep de Saint-Laurent, le comité SST est la principale instance à se saisir des récents changements apportés dans la LSST. Dans le contexte où la *Politique en santé et sécurité au travail* est en révision, les enseignantes qui siègent sur le comité veillent à ce que ce travail de réécriture tienne compte des nouveaux changements législatifs et vise à renforcer la prévention et l'analyse des risques dans notre milieu de travail.

Plus particulièrement, et pour répondre aux nouvelles dispositions de la loi, il s'agira d'introduire des mesures de prévention et de développer une meilleure capacité d'analyse des risques et des facteurs de risques psychosociaux puisque leurs effets sont maintenant considérés aussi importants que les risques de nature physique.

Un autre enjeu à surveiller est, sans surprise, celui lié à la vétusté de plusieurs pavillons du cégep. Dans ce contexte, des locaux dans des bâtiments à l'extérieur du campus principal ont été loués afin de pourvoir à la mission du collège. Ces nouveaux pavillons ([K](#), [S](#) et [N](#)) nécessitent également une prise en charge en ce qui a trait à l'analyse des risques et des mesures de prévention.

Finalement, des membres des quatre syndicats du collège (enseignant, soutien, professionnel et francisation) qui font partie de leur comité exécutif ou du comité SST se sont réunis au salon du personnel le 30 mai dernier pour une formation en santé et sécurité du travail offerte par Marie-Ève Côté, conseillère à la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec et spécialisée dans les enjeux SST.

La formation a porté sur la loi modernisant le régime de santé et la sécurité au travail et a permis une meilleure compréhension commune des changements apportés en matière de mécanismes de prévention et de participation. Vos représentantes et représentants syndicaux sont maintenant mieux informé.es pour assurer un suivi en matière de SST.



L'ENSEIGNE 3.0

JUIN 2025

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL : ÉTAT DES LIEUX

Les facteurs de risques psychosociaux

Avec l'adoption de la LMSST, on élargit la notion de santé au travail pour y inclure explicitement la santé psychique et psychologique. Ce changement nous donne l'occasion de voir à une meilleure prise en compte des facteurs de risques psychosociaux identifiés par l'INSPQ comme la charge de travail, l'autonomie décisionnelle, la reconnaissance au travail, le soutien social du gestionnaire ou des collègues, la justice organisationnelle, le harcèlement psychologique ou l'information et la communication ([INSPQ, 2024](#)). Ces facteurs, lorsqu'ils s'accumulent ou ne sont pris en charge adéquatement peuvent entraîner l'apparition de risque psychosociaux tels que l'épuisement professionnel, le désengagement au travail ou de la détresse psychologique. Les personnes déléguées du Conseil syndical ont eu l'occasion de discuter de certains de ces enjeux cette année (charge de travail, reddition de compte, difficultés dans les communications, climat de travail, etc.). Bien que le [comité SST](#) ait le mandat de participer à l'identification des risques en SST, il ne peut être le seul à avoir cette responsabilité et c'est pourquoi vous trouverez ici quelques idées pour que notre milieu soit plus attentif, organisé et mobilisé en matière de prévention de risques et de facteurs de risques psychosociaux.

La prévention: Pour agir à la source

Puisqu'on observe une sous-déclaration des risques psychosociaux (RPS) et une sous-représentation des facteurs de risques psychosociaux (FRPS) dans nos milieux de travail, il est important de soutenir le travail du comité SST afin de mieux répondre aux nouvelles dispositions de la loi. Le comité exécutif et les enseignantes du comité SST mettent leurs énergies en commun afin d'identifier des pistes d'amélioration pour faciliter la prise en charge de ces enjeux. Cela pourrait notamment prendre la forme d'un formulaire de déclaration d'accident-incident mieux adapté à la réalité de ces situations problématiques, que ce soit des RPS (épuisement, détresse psychologique, isolement) ou des FRPS (ex: invicivité, manque de soutien des collègues, charge de travail, etc.).

Les départements peuvent aussi développer des mesures très fortes de prévention. Par exemple, lors de la dernière réunion du conseil syndical, une enseignante a informé les délégué.es d'une initiative : son département a formé un sous-comité SST afin d'y identifier les risques en matière de santé et sécurité au travail plus spécifique à leur milieu disciplinaire qui comprend également les personnes étudiantes stagiaires. Le sous-comité a rédigé et distribué un questionnaire pour récolter des informations et les résultats ont permis de mettre en lumière des facteurs de risques psychosociaux pouvant avoir une incidence dans le département. Dans ce contexte, il est désormais plus facile de développer des mesures préventives propres à ce département.

Le soutien social des collègues est un facteur de risque psychosocial bien documenté ([INSPQ, 2024](#)). Dans les dernières années, des départements souhaitant renforcer leur cohésion d'équipe ont effectué une demande de perfectionnement collectif. Parlez-en à vos collègues des départements de Mathématiques ou de Physique, ils pourront vous faire part de leur expérience!

Par ailleurs, le budget alloué au perfectionnement collectif est sous-utilisé. Cette année, c'est environ 15 000\$ qui a été utilisé sur une enveloppe annuelle qui en reçoit environ 50 000\$. Le solde accumulé est à 237 000\$ actuellement... Serez-vous le prochain département à faire une demande de perfectionnement collectif?

Journée d'accueil du SPCSL

Finalement, pour soutenir et encourager de bonnes pratiques de soutien social et de collégialité, le comité exécutif vous invite à la journée d'accueil 2025-2026 du SPCSL, **le 20 août prochain**, ayant pour thème Intelligence collective: un regard syndical sur la collégialité. Lors de cette journée, nous aurons l'occasion de discuter du rôle et du fonctionnement d'un département de même que les conditions qui nous permettent d'évoluer dans un milieu de travail en toute collégialité.

À ce sujet, une formation offerte par la FNEEQ appelée « [Regards sur les départements](#) » peut également être offerte à tous les départements souhaitant approfondir la réflexion à ce sujet. N'hésitez pas à communiquer avec le comité exécutif si vous souhaitez des informations à ce sujet.